

## **IRAK**

### **Les forces américaines et britanniques doivent protéger les réfugiés**

*Index AI : MDE 14/107/2003*

Amnesty International exhorte les forces de la coalition américano-britannique à prendre en main de toute urgence la situation des réfugiés, des demandeurs d'asile et des ressortissants de pays tiers en Irak. Les États-Unis et le Royaume-Uni doivent assurer leur protection contre toute attaque ou arrestation arbitraire, et contre tout renvoi vers des pays où leurs droits humains risquent d'être bafoués.

*« Il est capital que les forces de la coalition accordent la plus haute priorité à la protection des réfugiés et des ressortissants de pays tiers, a déclaré Amnesty International aujourd'hui, vendredi 2 mai.*

*« Au titre du droit international humanitaire, il incombe aux États-Unis et au Royaume-Uni, en tant que puissances occupantes, de prévenir toute atteinte aux droits humains de la population civile, tout en portant une attention particulière à la situation des groupes vulnérables, tels que les réfugiés et les ressortissants étrangers.*

*« La protection des réfugiés doit être de nature civile et humanitaire. Les personnes réfugiées dans des camps doivent être préservées de toute forme d'agression. En outre, les puissances occupantes sont tenues de veiller à ce qu'elles reçoivent, avec toute la célérité voulue, une aide humanitaire et une protection satisfaisantes.*

*« Parce qu'elles ont un rôle essentiel à jouer dans la recherche de solutions durables répondant à la situation tragique de ces gens, les agences des Nations unies telles que le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) doivent pouvoir rencontrer librement les populations vulnérables en Irak. Des garanties publiques et un réel engagement sur le terrain s'imposent pour veiller à assurer la sécurité de ces civils irakiens. »*

Ces dernières semaines, on a assisté à une augmentation du nombre de personnes en quête de protection dans les États voisins. Actuellement, les autorités jordaniennes obligent un millier de civils, dont des centaines de femmes et d'enfants, à attendre dans la « zone neutre », sise entre l'Irak et le point de passage de la frontière

d'al Karama. Un nombre important de demandeurs d'asile est bloqué dans cette « zone neutre » depuis au moins une semaine. Certains organiseraient des manifestations à la frontière afin d'attirer l'attention sur leur situation insoutenable.

Parmi ce millier de personnes, il y aurait environ 800 réfugiés iraniens, qui ont quitté le camp d'al Tash, géré par le HCR et situé à quelque 120 kilomètres à l'ouest de Bagdad, dans le gouvernorat irakien d'Anbar. Les réfugiés eux-mêmes auraient évoqué comme motifs de leur départ la peur des pillages et des attaques, ainsi qu'une situation humanitaire catastrophique. Le HCR a en effet rapatrié tout son personnel international intervenant en Irak avant que la guerre n'éclate.

Par ailleurs, un nombre inconnu de Syriens et de ressortissants d'autres pays ayant fui leurs foyers au lendemain de la chute du régime de Saddam Hussein s'amassent à la frontière syrienne. Beaucoup redouteraient de subir des persécutions en raison de leur collaboration présumée avec le gouvernement précédent. Certains d'entre eux bénéficiaient de la protection de l'Irak depuis des dizaines d'années et se voient maintenant refuser l'entrée en Syrie.

*« Ces gens se retrouvent face à un dilemme. Ils ont pris la fuite à cause de la situation très instable qui règne presque partout en Irak ; mais rentrer chez eux peut vouloir dire retourner vers la persécution. Au moins sept ressortissants syriens ont déjà été arrêtés depuis leur retour », a affirmé Amnesty International.*

Jamal Mahmud al Wafai a été appréhendé au poste frontière, près de Hosaiba, le 18 avril. Il s'était exilé en Irak au début des années 80. Six autres syriens exilés, membres des Frères musulmans, ont également été interpellés à la frontière irako-syrienne : Fayzah Ali Shihab, Maha Ahmad Qarah Qash, Mayyadah Muhammad Ghassan Benqasli, Fathiyah Rajab Damur, Muhammad Adnan Ahmad Madlaj et Muhammad Ahmad Qashush. On ignore si ces six hommes ont été arrêtés à un poste frontière ou après avoir été autorisés à entrer sur le territoire syrien.

Amnesty International craint que ces candidats au retour placés en détention ne soient victimes d'actes de torture ou de mauvais traitements : ils s'étaient opposés au gouvernement syrien en devenant

membres de l'organisation interdite des Frères musulmans, dont la branche armée a été impliquée dans de violentes confrontations avec les forces de sécurité syriennes à la fin des années 70 et dans les années 80. Les figures de l'opposition syrienne qui rentrent au pays de leur plein gré ou après avoir été expulsées de force par d'autres gouvernements s'exposent particulièrement aux arrestations, à la torture et aux mauvais traitements. En 2002, un ancien membre des Frères musulmans a volontairement mis un terme à son exil et est rentré en Syrie ; il est mort en détention.

*« Il est probable que nombre d'étrangers qui vivaient en Irak n'ont pas officiellement reçu le statut de réfugiés dans ce pays ; mais il ne fait aucun doute que beaucoup seraient menacés de graves atteintes à leurs droits humains s'ils étaient expulsés vers leur pays d'origine ou n'avaient d'autre choix que d'y retourner »,* a conclu Amnesty International.

#### **Complément d'information**

Avant le conflit, l'Irak accueillait plus de 128 000 réfugiés, dont quelque 23 000 Iraniens. Environ 19 000 étaient installés dans des régions irakiennes contrôlées par le gouvernement. Quelque 4 000 Kurdes iraniens vivaient dans le nord de l'Irak, dans des zones contrôlées par deux partis politiques kurdes ; toutefois, selon certaines sources, un millier aurait fui vers la Turquie depuis début 2001.

D'autre part, l'Irak accueillait une importante communauté de réfugiés palestiniens, estimée par certains à plus de 90 000 personnes. L'Irak comptait également de plus petites communautés de réfugiés en provenance notamment du Soudan, de l'Érythrée et de la Somalie, et donnait asile à des dizaines de milliers d'Égyptiens.

Parmi les civils bloqués dans la « zone neutre » entre l'Irak et la Jordanie, une soixantaine s'est vue accorder le statut de réfugiés ou un autre statut de résident dans des pays tiers, en Europe et en Amérique du Nord. La majorité d'entre eux seraient membres de l'Organisation iranienne des moudjahidin du peuple (OIMP).

Amnesty International demande aux autorités jordaniennes d'autoriser l'entrée sur leur territoire de tous ceux qui attendent à la frontière, afin que leur droit à une

protection internationale soit garanti et que leur transfert vers leur pays de résidence soit effectué en toute sécurité. ●

**Pour en savoir plus sur les préoccupations et les recommandations d'Amnesty International au sujet de la crise en Irak, cliquez sur :**

[http://www.efai.org/special/irak/iraq\\_crisis\\_fra.htm](http://www.efai.org/special/irak/iraq_crisis_fra.htm)

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site web <http://www.amnesty.org>**